



Projet IDEAL

Protocole technique de mise en œuvre

Pour une lecture simplifiée, les précisions apportées dans le cadre de la V3.10 sont surlignées en jaune.

Table des matières

Objectif	3
Description de la chaîne de liaison IDEAL WEB	3
Déploiement IDEAL	6
Gestion des signalements	12

1. Objectifs

Après avoir rappelé les grands principes de la chaîne de liaison IDEAL WEB, le présent protocole précise l'ensemble des opérations techniques à réaliser pour assurer le déploiement de la solution IDEAL WEB.

Ces opérations portent sur :

1. Des travaux préparatoires,
2. La réalisation d'une phase de test,
3. Le déroulement d'une étape de pré-production préalable au passage en production.

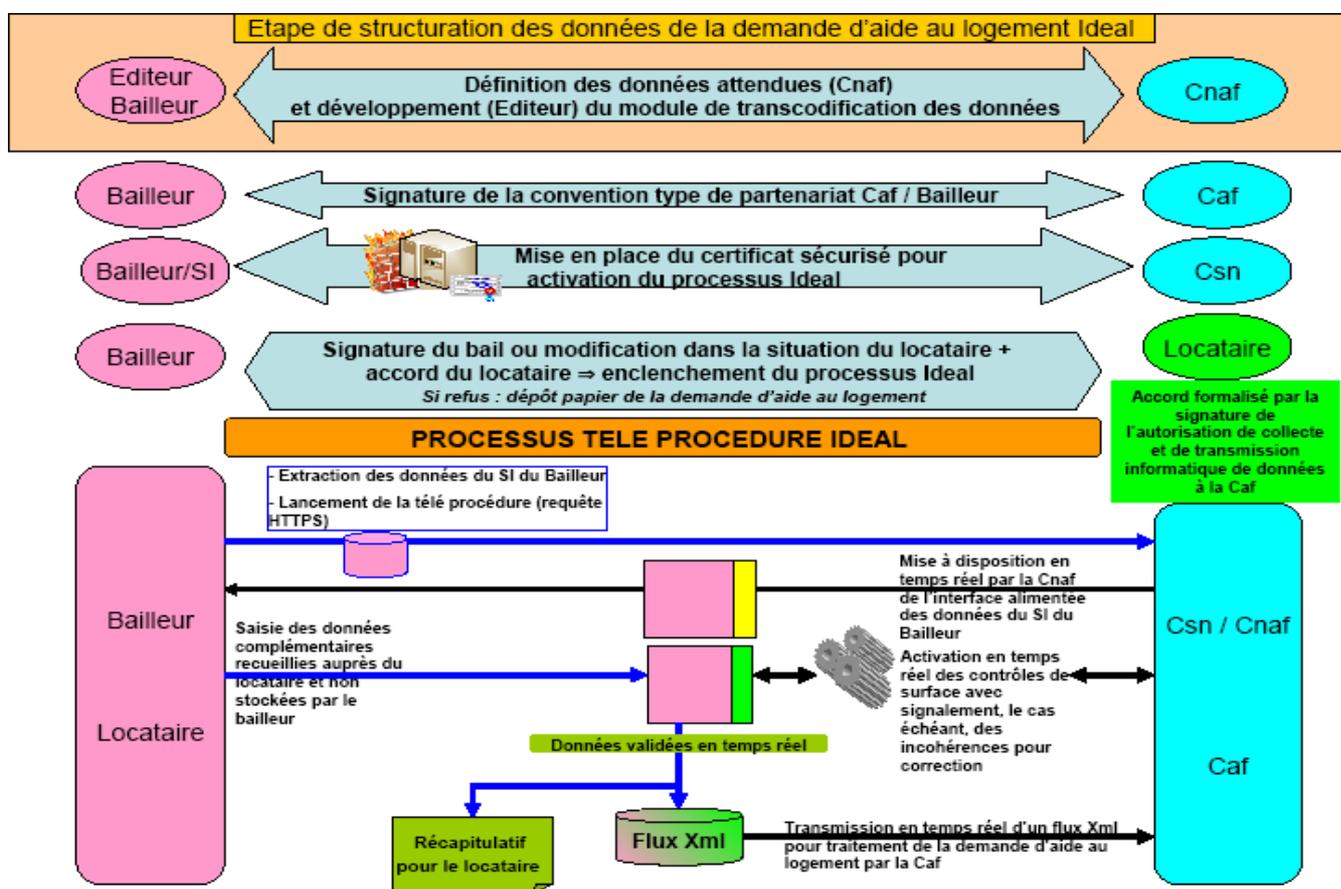
2. Description de la chaîne de liaison IDEAL WEB

La chaîne de liaison IDEAL WEB est constituée de différentes étapes :

4. Les données présentes dans le Système d'Information du bailleur, et nécessaires à la constitution d'une demande d'aide au logement, sont extraites puis transmises à la télé procédure WS-Ideal (« Web service Ideal ») pour y être restituées. L'interface, mise à disposition par la Cnaf en temps réel, est ainsi alimentée des données du SI du bailleur.
5. Le bailleur saisit les données complémentaires (non présentes dans son SI telles que le Nir, le lieu de naissance, le régime professionnel...) collectées auprès du locataire.
6. Des « contrôles de surface » synchrones vérifient le format des informations, la présence des données obligatoires et signalent la présence d'éventuelles incohérences. Ces dernières font l'objet de corrections saisies directement depuis la télé procédure. Tous les contrôles de surface sont dé corrélés des données de gestion de la Caf. Les vérifications sont faites à partir du référentiel des données Ideal.
7. Mise à disposition d'un écran récapitulatif des données enregistrées (extraites du Si du bailleur complétées dans l'interface IDEAL WEB) à partir duquel il est possible de modifier la saisie ou d'effectuer une validation globale et définitive. Dès validation des données, un flux, construit à partir de ces données, est généré puis transmis à la Caf pour traitement. Dans le même temps, le téléchargement d'un récapitulatif des données transmises est proposé au bailleur.

1. Processus.

Le schéma, ci-après, propose une vue globale de cette chaîne de liaison.



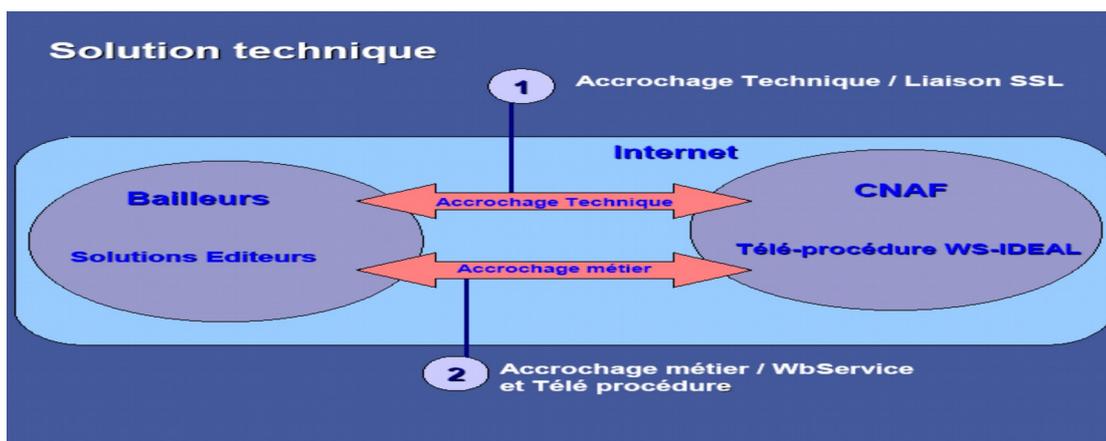
Depuis juin 2015, de nouvelles fonctionnalités complémentaires permettent la mise en instance d'une télé-procédure pour une constitution différée de la demande d'Aide au Logement :

- Navigation d'une IHM (« écran ») à une autre sans contrainte de validation préalable des données sur l'ensemble des IHM.
- Sauvegarde d'une télé-procédure pour constitution différée de la demande d'Aide au Logement.

2. Chaîne de liaison technique.

La chaîne de liaison développée dans le cadre du projet IDEAL repose sur deux accrochages : un accrochage technique qui précède l'accrochage métier.

Le schéma, ci-après, expose ces accrochages.



Accrochage technique (liaison SSL).

L'accrochage technique a pour objet l'établissement d'une liaison virtuelle internet sécurisée entre l'application du bailleur et la télé-procédure WS-IDEAL.

Dans le cadre du projet IDEAL, la solution technique retenue pour assurer une authentification morale mutuelle sécurisée repose sur l'utilisation de certificats RGS*.

Accrochage métier.

Le logiciel bailleur génère un flux « d'appel » qui est transmis à la télé-procédure WS-Ideal via un web service.

Ce web service est accessible depuis l'URL suivante :

<https://pep.caf.fr/gfi-bailleur-web/IdealfluxV1Service>

Ce web service charge le contenu du flux dans une session CNAF et retourne à l'application du bailleur un identifiant de session ("clé de stockage").

Le logiciel du bailleur appelle alors la télé-procédure IDEAL avec en paramètre l'identifiant de session pour pré-affichage des informations correspondantes. Ces dernières peuvent alors être modifiées et complétées.

La télé-procédure est accessible depuis l'URL suivante :

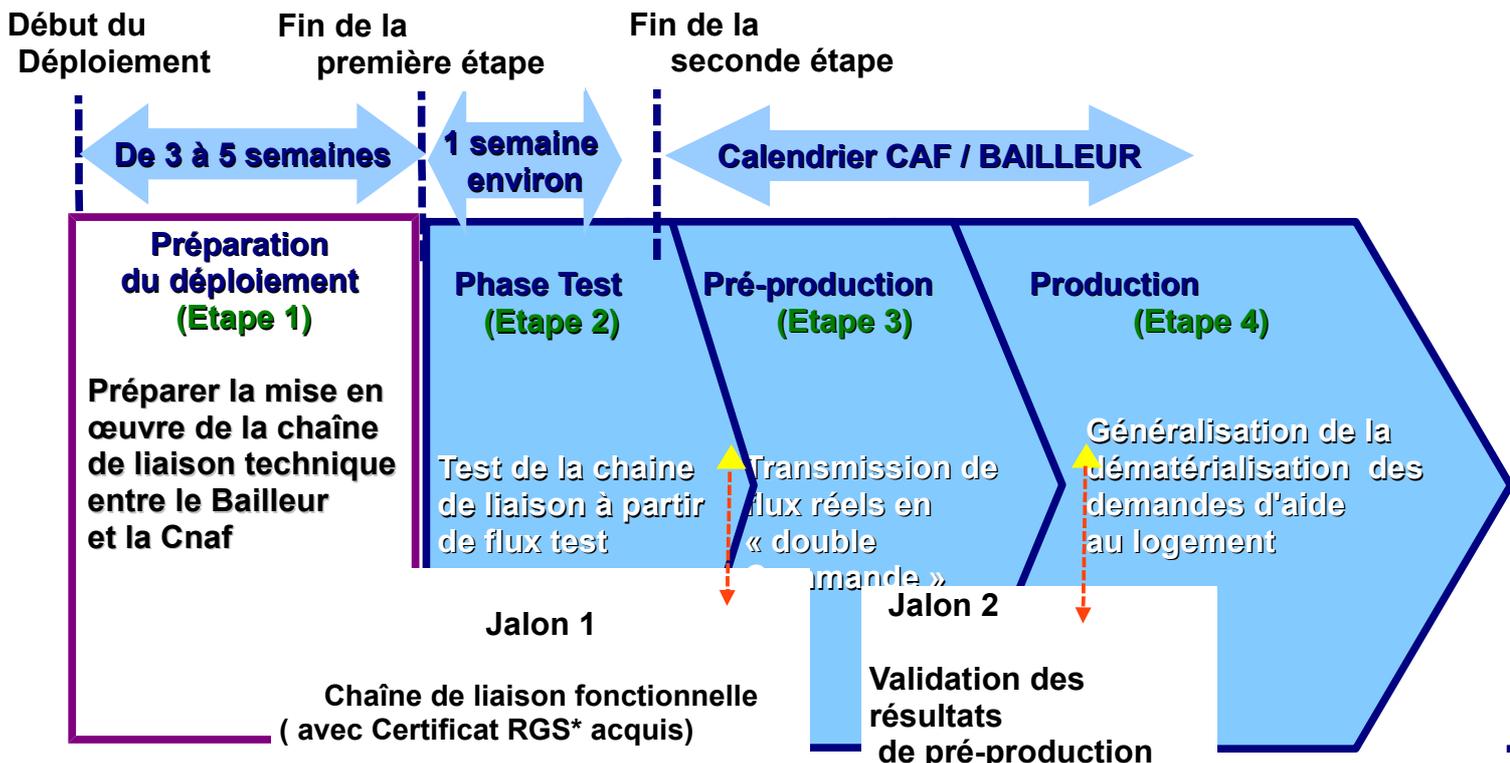
<https://pep.caf.fr/gfi-bailleur-web/jsp/Accueil.jsp>

(Suite au verso ...)

3. Déploiement d'IDEAL

Le déploiement d'IDEAL se décompose en quatre étapes

- Etape 1 : Préparation au déploiement.
- Etape 2 : Phase de test.
- Etape 3 : Pré-production.
- Etape 4 : Production.



Travaux préparatoires

Les principales informations à retenir pour mettre en œuvre la chaîne liaison Ideal font l'objet d'une synthèse jointe au plan de déploiement d'ideal.

Au besoin, cette note de synthèse peut être récupérée en adressant une demande de pré-information des modalités de déploiement d'ideal à la boîte aux lettres suivante :

coordination-caf-part.dsi-dessc@cnaf.fr

Pour une gestion optimisée des tests, Svp merci de nommer l'intitulé de votre objet de la manière suivante :

[IDEAL][votre code bailleur] : Préparation au déploiement

1. Préparation du déploiement.

L'objectif de cette phase est de préparer la mise en oeuvre de la chaîne de liaison technique (accrochage technique de type SSL) entre le bailleur et la CNAF.

Les CAF sont invitées à transmettre au CDR les références des bailleurs qui adhèrent à la solution, leur code national, leur solution S.I. Ainsi que les dates prévisionnelles de Pré-production et de mise en production.

Les CAF sont également invitées à créer une boîte aux lettres électronique dédiée au projet IDEAL.

2 pré-requis techniques sont indispensables à l'élaboration de cette chaîne de liaison technique :

1. Acquisition du certificat indispensable à la mise en oeuvre d'une liaison SSL.

2. Transmission de la convention technique Organismes HLM/CNAF

La durée d'acquisition d'un certificat RGS* est d'environ 3 à 4 semaines (parfois cette durée peut être très courte), son acquisition est donc à anticiper en amont du déploiement d'IDEAL.

2. Préparation du poste client.

La solution IDEAL Web est une application client léger. Elle est accessible depuis les explorateurs internet suivants : Internet Explorer et Firefox.

Son utilisation reste ouverte aux autres explorateurs internet, sous réserve d'adaptation(s) éventuelle(s) préalable(s) d'IDEAL et ou de paramétrages locaux. Aussi, dans la mesure du possible, il est vivement conseillé pour les bailleurs de privilégier l'exploitation des explorateurs internet cités au paragraphe précédent.

La génération des demandes d'aide au logement s'effectue au travers du composant Acrobat-reader. Aussi, la présence de ce composant sur les stations utilisatrices de la solution IDEAL Web constitue un pré-requis.

3. Acquisition du certificat indispensable à la mise en oeuvre d'une liaison SSL

Dans le cadre du projet IDEAL, la solution technique retenue pour assurer une authentification morale mutuelle repose sur l'utilisation de certificats RGS* (1 étoile).

Les bailleurs sont invités à acquérir un certificat logiciel auprès d'une autorité de certification certifiée RGS*.

Les autorités de certification compatibles avec IDEAL sont celles qui délivrent des certificats RGS* avec un usage (gabarit) Authentification pour les entreprises et administrations. Les certificats acquis pour un autre usage (*signature...*) ne sont pas compatibles.

Le site www.entreprises.gouv.fr/numerique/certificats-signature-electronique (ci-dessous) ,

fait référence à une liste délivrée par la société LSTI, unique entité habilitée à qualifier des prestataires de service de confiance qualifiés : <http://www.lsti-certification.fr>. (une version actualisée au 02/09/2013 est accessible depuis le web)

Au regard des prérogatives de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), le déploiement d'IDEAL est assuré au travers des protocoles TLS V1.0, V1.1 et V1.2.

Le type de certificat à acquérir (*serveur ou client*) doit tenir compte de la typologie informatique du S.I du bailleur.

Les types de certificats et les typologies étudiées sont précisés dans les supports ci-dessous.



IDEAL-Chaîne de
liaison SSL - Types de

Types de certificats à utiliser :



IDEAL-Chaîne de
liaison SSL - Recenser

Typologies :

Le Bailleur national ADOMA, partenaire CNAF particulièrement engagé dans le déploiement du dispositif IDEAL, centralise (mutualise) l'établissement de ses liaisons internet à l'ensemble de ses agences : 1 certificat RGS* pour son siège et l'ensemble de ses agences. Il en est de même pour la société Batigère, pour l'ensemble des agences et filiales du Groupe I3F ainsi que pour les Groupes ICF, SNI et Logement Français.

Les codes bailleurs qui sont respectivement associés au Groupe Logement Français et au Groupe SNI sont détaillés en annexe de cette note.

Ces sociétés et ces groupes ont acquis leur certificat et complété leur convention technique à l'occasion de leur adhésion au dispositif IDEAL.

Pour elles, la centralisation (mutualisation) de leurs éléments d'authentification morale mutuelle CAF-bailleur (*certificat RGS* et convention technique*) lèvent tous prérequis techniques au démarrage des opérations de pré-production/production.

D'une manière générale, pour toutes les sociétés qui centralisent (mutualisent) les échanges internet de leurs agences/entités en un point d'entrée/sortie unique, la phase d'accrochage technique (*consistant en la transmission à la CNAF/DSI de la convention technique, accompagnée d'une clé public Rgs* compatible avec le dispositif Ideal puis, en la réalisation d'une phase de test d'accrochage*) est entreprise à l'occasion de l'adhésion du Siège au dispositif IDEAL. Cette modalité lève tous prérequis techniques au démarrage

des opérations de pré-production/production des agences.

Aussi, à l'exception des situations précitées, tous les nouveaux adhérents sont invités à prendre contact avec les autorités de certification répondant au prérequis IDEAL (*certificat Rgs* avec usage Authentification*) afin de vérifier la compatibilité de leur certificat (*pour les bailleurs qui disposent déjà d'un certificat Rgs**) et, au besoin, d'étudier avec elles les offres les mieux adaptées.

L'acquisition d'un certificat logiciel se caractérise pour le bailleur par la mise à disposition d'une clé privée et d'une clé publique.

La clé privée est destinée au Système d'Information du bailleur. La clé publique est quant à elle à joindre à la transmission de la convention technique. Les modalités de transmission sont précisées au point suivant (paragraphe **4 -Convention technique Organismes HLM/CNAF**)

Techniquement, c'est l'interconnexion de ces deux clés qui permet l'élaboration d'une liaison internet sécurisée entre deux Systèmes d'Information distants. (accrochage technique).

4. Transmission de la clé public et de la convention technique Organismes HLM/CNAF

L'objectif de cette étape est de consolider, dans une convention technique, l'ensemble des éléments nécessaires à l'accrochage SSL. Cette consolidation porte sur des éléments indispensables au fonctionnement de la chaîne de liaison WS_IDEAL qui concernent notamment :

- **Éléments propres au service** (point d'entrée pour l'accès au service, cookies).
- **Éléments techniques relatifs à la couche transport** (Éléments communs, éléments relatifs à l'organisme client, éléments relatifs à l'organisme fournisseur).
- **Éléments techniques relatifs à la couche fournisseur (CNAF)** (Certificat d'authentification serveur, certificats de la chaîne de certification d'authentification serveur, méthode de synchronisation temporelle)

La "Convention Technique", jointe ci-après, dûment complétée et la clé public du certificat RGS* (au format .cer ou .pem) sont transmis par le bailleur à la boîte aux lettres électronique : **secuapp-acces.dsi-doit@cnafr.fr** avec pour objet WS-IDEAL Certificat RGS / raison sociale de la CAF - raison sociale du partenaire.



Convention Technique
IDEAL-Web-20151201.

Pour toutes précisions complémentaires sur ce sujet, contacter le Service SI Projets Techniques de la DSI/CNAF, (e-mail **secuapp-acces.dsi-doit@cnafr.fr**)

Phase de test

Préalablement à la mise en exploitation d'IDEAL, les bailleurs sont invités à procéder à des tests dits d'accrochage qui visent à vérifier le fonctionnement de la chaîne de liaison internet.

Sous réserve d'accord de la Direction de la CAF et de celle du bailleur, le conventionnement des échanges (*convention type de partenariat CAF/BAILLEUR*) ne constitue pas un pré-requis à l'organisation de tests. Ce conventionnement devient par contre indispensable pour le passage aux phases de pré-production/production.

1. Constitution des flux tests

Afin de dissocier les phases de test des phases de pré-production, les flux tests transmis à IDEAL par les solutions de gestion locative doivent impérativement faire référence au code bailleur (*code utilisé pour les échanges de fichiers déjà existants entre les bailleurs et les CAF : bordereaux de paiement...*)D0015 (*cf protocole technique*).

La particularité de ce code bailleur est de permettre la validation d'une télé-procédure sans impacter les corbeilles CAF (*pas d'alimentation des corbeilles*).

<IdentificationNationale>D0015</IdentificationNationale>

De plus, afin de distinguer l'origine de ces flux (bailleur) et la destination de ces flux (CAF), ces flux tests doivent :

- **Faire référence à la raison sociale du bailleur concerné :**

<RaisonSociale>Réelle Raison sociale du bailleur</RaisonSociale>

- **Cibler le code organisme de la CAF destinatrice :**

<CAFD

EMANDE>Code CAF destinatrice (sur 3 position)</CAFDEMANDE>

Les demandes d'aide au logement générées par la télé-procédure IDEAL pendant la phase de test sont (*pour au moins l'une d'entre-elles*) à transmettre aux services techniques de la CNAF pour validation du fonctionnement de la chaîne de liaison.

Pour ce faire, Svp merci d'adresser le formulaire de demande d'aide au logement généré après validation du récapitulatif des données saisie (*document pdf*) à la boîte aux lettres suivante : coordination-caf-part.dsi-dessc@cnaf.fr

Pour une gestion optimisée des tests, Svp merci de nommer l'intitulé de votre objet de la manière suivante : **[IDEAL][votre code bailleur] : Demande de validation des tests**

Pré-production (« double commande »)

La signature d'une convention type de partenariat CAF/BAILLEUR constitue un pré-requis indispensable au démarrage des phases de pré-production/production.

Du plus, à ce stade, l'utilisation d'un certificat Rgs* accrédité par le Système d'Information de la CNAF est requis.

Pour la constitution des télé-procédures IDEAL de pré-production, les flux transmis par les bailleurs doivent impérativement faire référence au code bailleur utilisé pour les échanges EDI (*code bailleur de production*).

En cas d'utilisation du code bailleur test ("D0015"), les demandes d'aide au logement IDEAL ne pourront pas être liquidées par la CAF.

Le paramétrage des phases de pré-production/production d'IDEAL repose sur le plan de déploiement national.

Pour une actualisation régulière du plan de déploiement national IDEAL, il est demandé à l'ensemble des CAF d'informer leur Centre de Ressources (Cdr), le plus en amont possible, des nouveaux souhaits d'adhésion à l'offre de service IDEAL, la date théorique de passage en pré-production ainsi que le nom de la solution éditeur de gestion locative. Pour les bailleurs propriétaires de leur Système d'Information, la référence éditeur est à remplacer par la déclaration "bailleur auto-développeur".

Une consolidation des demandes d'adhésion, assurée par les Centres De Ressources de la Branche Famille, est régulièrement transmise à la Maîtrise d'Ouvrage du projet IDEAL pour inscription au plan de déploiement et instruction de la mise à jour du paramétrage IDEAL.

Constitution des flux de pré-production.

Ces flux portent donc sur de réelles demandes d'aide au logement, elles sont donc à **transmettre le code bailleur de production et non le D0015**

<IdentificationNationale>Code bailleur </IdentificationNationale>

(Suite au verso)

Phase de production

Les Caf doivent prévoir un accompagnement de leurs bailleurs, notamment pour s'assurer de la bonne complétude des demandes (matricule par exemple) et procéder au suivi du déploiement effectif de la solution.

Constitution des flux de production.

Comme pour la phase de pré-production, les flux transmis par les solutions de gestion locative des bailleurs doivent impérativement faire référence au code bailleur utilisé pour les échanges EDI (*code bailleur de production*).

L'utilisation d'un certificat Rgs* accrédité par le Système d'Information de la CNAF est par ailleurs requis.

4. Gestion des signalements

Les demandes d'information ainsi que les demandes d'évolution font l'objet de Signalements SAXO (logiciel Branche Famille) enregistrés par le réseau des CAF en lien avec leur Centre de Ressources et la DSI.

Les anomalies font l'objet de signalements électroniques (mel) rédigés par les Bailleurs et adressés directement au service support SI de la CNAF.

Ces messages sont à adresser à la boîte aux lettres suivante :

bugs_bailleurs.certiam@cnafmail.fr

(à la boîte aux lettres *etudes.certin@certin.cnafmail.fr* jusqu'au 15 mai 2018 inclus) .

Pour une gestion optimisée des tests, Svp votre objet doit uniquement comporter l'intitulé ci-après en majuscule: #INCBAILLEUR#

Dans le corps du message, Svp merci de structurer la description de votre signalement de la manière suivante

Description_courte= *votre description synthétique de l'anomalie constatée*

Description= *votre corps de texte*

Enfin, pour tous besoins éventuels d'échanges complémentaires, Svp merci d'ajouter dans votre description :

- **Votre raison sociale,**
- **Votre code bailleur,**
- **La Caf destinataire des demandes d'AI concernées,**
- **Un contact local (adresse mel, numéro de téléphone) .**

Cf exemple ci-après :

Description_courte= Bailleur XXX IDEAL inaccessible

Description= Bonjour,

Nous ne parvenons pas à nous connecter à IDEAL . Cet incident concerne tous nos utilisateurs.

Nom du Bailleur : XXX

Code bailleur : LNNNN

CAF destinataire des demandes d'AI concernées : CAF de XXX

Contact local : M. Supinf au XX/XX/XX/XX/XX , Supinf@bailleurXXX.fr